

## FRANE

Contrat collectif d'assurance complémentaire santé

### **AVENANT AU CONTRAT APPLICABLE AU 01.01.2022**

Entre d'une part :

Mutualia Territoires Solidaires  
Dont le siège social se situe 75 avenue Gabriel Péri 38400 Saint Martin d'Hères  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité  
Immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n°449 571 256  
Dénommée ci-après « la Mutuelle » représentée par Monsieur David SALAT Directeur Général

Et d'autre part,

FRANE  
Situé(e) 3 BIS DU CHATEAU BAS 57530 BAZONCOURT  
Dénommé(e) ci-après « le Souscripteur »  
Représenté(e) par DANIEL PONTISSO, Président

Par le présent avenant, les parties conviennent de modifier comme suit le contrat groupe d'assurance complémentaire santé à adhésion obligatoire au titre de l'année : 2022

#### **Article 1 : Evolutions des Garanties**

Des évolutions ont été apportées au(x) tableau(x) des garanties à effet du 1er janvier 2022 concernant certains postes afin de permettre une meilleure pertinence et utilisation des garanties.

**Vos nouveaux tableaux de garanties pour l'année 2022 sont disponibles en annexe.**

#### **Article 2 : Evolution des Cotisations**

Vos cotisations pour l'année 2022 tiennent compte :

- \* L'évolution de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) qui suit l'augmentation des dépenses de santé,
- \* La hausse de la consommation constatée principalement sur les postes dentaire et audiologie, suite à la mise en œuvre de la réforme du 100% santé,
- \* Et des résultats techniques de votre contrat.

**Votre nouveau tarif pour l'année 2022 est disponible en annexe.**

#### **Article 3 : Prise d'effet**

Ces dispositions prennent effet à compter du 01/01/2022.

**Le présent courrier est un avenant ayant une valeur contractuelle. Il doit être conservé et annexé à votre contrat. Nous vous rappelons que vous devez informer l'ensemble de vos salariés couverts par le contrat des modifications susvisées.**

**Le présent avenant doit nous être retourné signé avant le 31 décembre 2021 à l'adresse suivante : Mutualia Territoires Solidaires - 75 avenue Gabriel Péri - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES.**

Fait en double exemplaire originaux, à LONGVIC, le 18 Novembre 2021

Monsieur PONTISSO DANIEL

Monsieur David SALAT



Président

Directeur Général